



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
31 août 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 27 août 2009, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 12 août 2009, adressée par le Président du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés créé par la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité et portant sur les conclusions du Groupe de travail adoptées le 1<sup>er</sup> juillet 2009 (S/AC.51/2009/2) (voir annexe).

Le Président du Conseil de sécurité  
(*Signé*) John Sawers



**Annexe****Lettre datée du 12 août 2009, adressée au Secrétaire général  
par le Président du Groupe de travail sur les enfants  
et les conflits armés**

Le 24 février 2009, le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, créé en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, a examiné le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés en République centrafricaine (S/2009/66). À l'issue de la réunion qu'il a tenue le 1<sup>er</sup> juillet, le Groupe de travail a adopté ses conclusions sur les parties au conflit armé en République centrafricaine (S/AC.51/2009/2).

En ma qualité de Président du Groupe de travail et dans le cadre de la suite à donner aux recommandations du Groupe de travail approuvées par le Conseil de sécurité, sous réserve et dans le respect des dispositions applicables du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil, notamment de la résolution 1612 (2005), il me revient de rappeler la déclaration du Président du Conseil (S/PRST/2009/5), dans laquelle le Conseil s'est félicité de ce que vous ayez recommandé de créer un Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) et vous a prié de vous assurer que la protection de l'enfance était traitée avec sérieux dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global et le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Je vous remercie également d'avoir recommandé à votre Représentant spécial en République centrafricaine et à d'autres entités compétentes des Nations Unies de veiller à instituer une concertation systématique entre l'Organisation des Nations Unies et les parties au conflit concernées en vue de l'établissement de plans d'action visant à lutter contre le recrutement et l'emploi d'enfants soldats dans le cadre de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité.

Je vous invite à continuer de renforcer l'Équipe spéciale de surveillance et d'information, à nouer des relations, si nécessaire, avec les institutions nationales ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales et les réseaux de la société civile concernés, afin de permettre une bonne coordination des activités de protection de l'enfance dans le cadre d'une réelle collaboration, et à faire en sorte, compte tenu de la dimension régionale de la crise qui frappe la République centrafricaine, le Tchad et le Soudan et de ses graves répercussions sur les enfants, que les équipes de pays des Nations Unies et les missions de maintien de la paix améliorent leurs échanges d'information sur les questions de protection de l'enfance et coopèrent plus étroitement. Je note avec satisfaction que les Sections de la protection de l'enfance et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en République centrafricaine et au Tchad mettent actuellement à l'essai un cadre de collaboration.

De même, sans perdre de vue la création du BINUCA, je vous invite à désigner dans les meilleurs délais un conseiller à la protection de l'enfance et à étudier la possibilité de renforcer les moyens du Bureau intégré en la matière. Je vous invite également à encourager le dialogue entre les différentes organisations des parties prenantes, y compris au sujet des questions transfrontières, de façon à renforcer la protection des enfants et à prévenir leur recrutement dans la région, et à

demander au Programme des Nations Unies pour le développement, à l'UNICEF et à d'autres entités compétentes des Nations Unies de continuer, dans le cadre de leurs mandats respectifs et des ressources approuvées et en étroite coopération avec le Gouvernement centrafricain et la Commission de consolidation de la paix, de traiter en priorité les questions socioéconomiques, afin de contribuer à améliorer le bien-être des enfants victimes du conflit armé, notamment en fournissant une assistance à la mise en œuvre des programmes de réadaptation et de réintégration, et de renforcer le système éducatif, y compris dans les zones touchées par le conflit.

Enfin, je vous invite à insister sur la nécessité de renforcer les capacités en matière de protection de l'enfance, notamment pour protéger les enfants contre les meurtres, les mutilations, les violences sexuelles, les enlèvements ou toute autre forme de violence, à vous assurer que le BINUCA, la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) la prennent bien en compte et agissent en conséquence dans le cadre de leurs mandats respectifs et, pour faire face aux conséquences à long terme du conflit armé sur les enfants, à favoriser la création de services de base tels qu'un système de santé, pour faciliter leur complet rétablissement, qui privilégie notamment les soins psychologiques à dispenser à tous les enfants touchés par le conflit armé, en particulier aux enfants handicapés, et l'accès aux services de santé en matière de sexualité et de procréation, en particulier pour les victimes de violences sexuelles.

Le Président du Groupe de travail  
sur les enfants et les conflits armés  
(*Signé*) Claude **Heller**